

Un défibrillateur à l'entrée du Foyer Communal

Le DAE est automatisé et il suffit de suivre les consignes que le boîtier donnera, sans omettre bien sûr, d'appeler ou de faire appeler les secours.



La mise à disposition du public d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) peut réduire sensiblement le taux de mortalité par arrêt cardiaque et améliorer ainsi la sécurité sur le territoire de la commune.

Ce DAE a été installé le 28 septembre 2021 à gauche de la porte d'entrée du Foyer Communal.

L'utilisation d'un appareil entièrement automatique supprime pour l'intervenant la nécessité et donc le stress de déclencher lui-même le choc.

Le défibrillateur permet de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique externe, dit aussi « défibrillation », afin de restaurer un rythme normal.

C'est le DAE qui œuvre seul, une fois mis en place, et si la personne respire encore, il ne choque pas.

Pour mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire, avec un défibrillateur automatisé externe, il suffit d'ouvrir le boîtier mural en remontant le panneau de devant. Puis il faut sortir le DAE, fermer le boîtier, positionner le malade sur le dos, ouvrir le DAE et suivre les instructions vocales qui sont très claires et concises. Il est nécessaire de suivre les instructions de l'appareil jusqu'à l'arrivée des secours.

Si on utilise immédiatement un DAE chez une victime d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, les chances de survie sont les plus élevées. En effet, les taux de survie, dans les études sur l'arrêt cardiaque qui utilisent la défibrillation au cours des toutes premières minutes suivant l'arrêt sont de 85 % voire plus (contre 3 à 5 % si l'on ne fait rien).

On ne peut pas blesser quelqu'un en utilisant un défibrillateur. N'hésitez donc pas à l'utiliser.